

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHÉS PUBLICS
SECTEUR DES MARCHÉS PUBLICS

REF : AA/CN/RE.

DEC2019_ 0202

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ORGANISATION DE SÉJOURS CLASSES DE DÉCOUVERTE 2020.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L.2113-10, R.2113-1, L.2123-1-1°, R.2123-1-3°, R.2131-14 et L.2125-1-1°,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur la procédure adaptée relative au marché public de services pour l'organisation de séjours classes de découverte 2020, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 3 classes (24 élèves) CM1/CM2 de l'école de la Ferme du Buisson, (23 élèves) CE1/CM2 et (26 élèves) CM2 de l'école Jules Ferry - Région Alpes du Nord.

-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (24 élèves) et CM2 (24 élèves) de l'école des Tilleuls - Londres.

-Lot n°3 : Accueil de 2 classes de CM2 (41 élèves) de l'école de l'Allée des Bois - Loir-et-Cher.

-Lot n°4 : Accueil de 1 classe de CM2 (23 élèves) de l'école du Bois de la Grange - Alsace.

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 10 octobre 2019, sur la plateforme de dématérialisation de la ville sous la référence n°669993, et publié sur le site du MarchésOnline sous la référence n°3452781,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,



Suite de la décision N°2019_ 0202
portant sur la conclusion du marché public de services - Classes de découverte 2020

CONSIDÉRANT que cinq plis ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 04 novembre 2019 à 12h00), qu'aucune candidature n'a été reçue pour les lots n°3 et 4, que les candidatures reçues pour les lots n°1 et 2 ont été admises, et que dès lors il a été procédé à l'analyse de cinq offres pour le lot n°1 et d'une offre pour le lot n°2,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'association AVLF pour le lot n°1 et celle de la société CAP MONDE pour le lot n°2,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au code de la commande publique, quelle que soit la valeur estimée du besoin » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'Association AVLF, sise 124 rue de Marcq en Baroeul à WASQUEHAL (59290), le marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2020 - **Lot n°1** «Accueil de 3 classes (24 élèves) CM1/CM2 de l'école de la Ferme du Buisson, (23 élèves) CE1/CM2 et (26 élèves) CM2 de l'école Jules Ferry», pour le prix unitaire de 693,00 € nets par élève, soit un montant global de 50 589,00 € nets (73 élèves maximum). Le séjour se déroulera au centre "les Cimes" situé à Abondance en Haute Savoie, du 23 au 31 mars 2020, pour une durée de 9 jours.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société CAP MONDE S.A.S., sise 11 Quai Conti à LOUVECIENNES (78430), le marché public de services relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2020 - **Lot n°2** «Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (24 élèves) et CM2 (24 élèves) de l'école des Tilleuls», pour le prix unitaire de 645,00 € TTC par élève, soit un montant global de 30 960,00 € TTC (48 élèves maximum). Le séjour se déroulera au centre de Saint-Alban à Londres, du 02 au 07 mars 2020, pour une durée de 6 jours.

ARTICLE 3 : La procédure du lot n°3 «Accueil de 2 classes de CM2 (41 élèves) de l'école de l'Allée des Bois» en Loir-et-Cher et du lot n°4 «Accueil de 1 classe de CM2 (23 élèves) de l'école du Bois de la Grange» en Alsace, est déclarée infructueuse.

ARTICLE 4 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Suite de la décision N°2019_ 0202
 portant sur la conclusion du marché public de services - Classes de découverte 2020

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 7 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 21/11/2019

Le Maire,

 Mathieu MISKOVIC.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	25 NOV. 2019
Affiché en Mairie le	25 NOV. 2019
Publié au RAA le	25 NOV. 2019